

LSAP

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Entrée le:

30 JAN. 2019

287

Monsieur Fernand Etgen
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 30 janvier 2019

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 83 de notre Règlement interne, nous vous prions de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Madame la Ministre de la Culture.

La Villa Louvigny, située au cœur de la capitale dans le parc de la Ville de Luxembourg, abrite actuellement le Ministère de la Santé et une grande partie de la direction de la Santé.

L'accord de coalition de l'actuel Gouvernement prévoit l'utilisation de ces bâtiments comme site de création pour artistes avec des possibilités de créations et d'expositions. Il est en outre prévu que la salle de concert existante, ayant abrité l'orchestre RTL, pouvant accueillir quelque 400 personnes et bénéficiant d'une acoustique excellente, sera revalorisée pour des représentations artistiques.

Dans ce contexte nous aimerions poser les questions suivantes à Madame la Ministre :

- Est-il envisagé de réaliser un projet comme celui de la Maison de la Radio « Flagey » à Bruxelles ?
- Est-il prévu d'ouvrir à court terme l'auditorium aux professionnels du secteur, afin d'y répéter, enregistrer et d'organiser des concerts ?
- Quel est le cas échéant l'échéancier pour la réalisation d'un tel projet ?
- Quels sont les projets prévus pour le bâtiment tour ?
- Quelles sont les vues du Gouvernement pour reloger le cas échéant et le Ministère de la Santé et la direction de la Santé ?

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de notre profond respect.



Mars Di Bartolomeo
Député



Marc Angel
Député



Luxembourg, le

Réf. : 82ax26077

La Ministre de la Culture

à

Monsieur le Ministre aux Relations
avec le Parlement



Objet : Réponse commune de Madame la Ministre de la Culture et de Monsieur le Ministre de la Santé à la question parlementaire no 0287 du 30 janvier 2019 des Honorables Députés Mars Di Bartolomeo et Marc Angel au sujet de la Villa Louvigny.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer en annexe la réponse commune de Madame la Ministre de la Culture et de Monsieur le Ministre de la Santé à la question parlementaire no 0287 du 30 janvier 2019 des Honorables Députés Mars Di Bartolomeo et Marc Angel au sujet de la Villa Louvigny, avec prière de bien vouloir la continuer à Monsieur le Président de la Chambre des Députés.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments très distingués.

Sam Tanson
Ministre de la Culture

Réponse commune de Madame la Ministre de la Culture et de Monsieur le Ministre de la Santé à la question parlementaire n° 287 du 30 janvier 2019 des Honorables Députés Mars Di Bartolomeo et Marc Angel au sujet de la Villa Louvigny

Les Honorables Députés se réfèrent à juste titre à l'accord de coalition pour ce qui est de l'affectation de la Villa Louvigny. Une première visite du bâtiment en question, en présence des Ministres et avec les experts des Ministères, a déjà eu lieu en début d'année.

Des études techniques et de faisabilité sont en cours afin de déterminer les potentialités du bâtiment et de permettre une utilisation optimale en accord avec l'esprit du lieu. Il y a par ailleurs lieu de noter que le bâtiment a été classé comme monument national.

La date de départ du Ministère de la Santé et de la Direction de la Santé n'est pas encore arrêtée, raison pour laquelle un échéancier pour la réalisation d'un projet culturel n'est pas disponible.